

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUVEGLISE

Séance du 26 août 2015

*
**

Absents : BISCARAT Marie-Pierre, BROS Séverine (donne pouvoir à PORTAL Sabrina), CHESNEAU Ludovic (donne pouvoir à BACHELLERIE Alain), DELORT Jean-Claude (donne pouvoir à BARTHELEMY Frédéric), GLORE Catherine (donne pouvoir à LABORIE Joël).

Joëlle SABOT est secrétaire de séance.

Début de séance à 20h45

Projet et plan de financement révisés de réseau de chaleur bois avec chaufferie

Le projet d'implantation d'un réseau chaleur bois avec une chaufferie installée a été adopté par le conseil en décembre 2014. Parallèlement, une étude d'aménagement de la commune, et notamment du bourg, est menée par le CAUE. L'analyse conduit à modifier le projet initial du réseau chaleur et chaufferie bois. Si aucune modification technique n'est nécessaire, l'implantation de la chaufferie est modifiée. Elle sera finalement installée sur le terrain situé à la jonction de la RD 48 et de la RD 16, c'est pourquoi un transfert de domanialité a été sollicité auprès du Conseil Départemental du Cantal. La faisabilité technique, la portée écologique et économique d'un réseau chaleur bois avec chaufferie étant inchangée, le conseil adopte le projet modifié et le plan de financement révisés en conséquence. Les travaux pour le réseau, la chaufferie et son abri sont estimés à 403 588 € HT et les subventions à hauteur de 63 % sont sollicitées auprès de l'ADEME, du FEDER, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de l'Etat. L'économie annuelle projetée est estimée à plus de 6 000€.

L'aménagement du bâtiment de la chaufferie et de ses abords est également envisagé, notamment la restauration du pont bascule à proximité immédiate, sous condition de financement et de subventions suffisants.

Vote du Conseil : Pour 14, contre 0, abs 0.

Validation du dossier Adap'

La loi dite « Loi handicap » du 11 février 2005 imposait les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les installations Ouvertes au Public (IOP) de réaliser les travaux d'accessibilité avant le 1er janvier 2015. Une ordonnance a modifié ces dispositions, permettant à tout gestionnaire/propriétaire d'ERP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015, à condition de s'engager à réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité, via la signature d'un Agenda d'accessibilité programmée (Adap').

La commune de NEUVEGLISE est engagée depuis plusieurs années dans une démarche d'optimisation de l'accessibilité de ses bâtiments publics. Un diagnostic de l'ensemble des bâtiments et installations ouvertes au public a été réalisé. Le coût des travaux nécessaires ne permet pas de les engager simultanément. Ils feront donc l'objet d'une programmation concertée, sur six ans, comme le prévoit la loi.

Vote du Conseil : Pour 14, contre 0, abs 0.

Autres dossiers

Demandes d'acquisitions et d'échange de terrain : plusieurs demandes ont été reçues en mairie, pour des portions de terrains ou de voies communales dans les villages de Rochegonde et de Sieujac. Ces dossiers seront soumis à enquête publique.

Approbation de l'avenant n° 1 au marché de travaux de sécurisation et de renforcement des voies communales
Approbation des modifications budgétaires proposées en investissement, de la mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats.

Votes du Conseil : Pour 14, contre 0, abs 0.

Attribution de l'indemnité de conseil au taux maximum à Madame la trésorière de la commune.

Votes du Conseil : Pour 12, contre 0, abs 2.

Division de la parcelle YM n° 81 en trois terrains pour modifier l'assiette du bail à construction souhaitée par Polygone SA HLM, dont l'activité principale dans la commune est la construction de logements familiaux, la gestion qui en découle et la construction de logements-foyers (principalement à destination des personnes âgées).

Votes du Conseil : Pour 14, contre 0, abs 0

Fin de séance à 23h05.
